

# Une ONG dénonce l'expulsion abusive

## IMMIGRATION

Le GADEM se mobilise pour rendre justice à un étudiant camerounais, qui a été, selon elle, refoulé du Maroc vers son pays d'origine sans motivations claires.

KHADIJA SKALLI

**N**ous revendiquons le respect de la loi marocaine par la police des frontières de l'Aéroport Mohammed V de Casablanca. Il est illégal de renvoyer un étudiant étranger dans son pays sans lui notifier les raisons pour lesquelles il est expulsé, pour qu'il puisse faire valoir ses droits», s'indigne Nadia Khrouz, responsable du programme des droits des étrangers et d'accompagnement des étrangers et migrants (GADEM), qui siège à Rabat.

Cette ONG se mobilise depuis quelques jours pour défendre un étudiant camerounais qui, selon elle, a été refoulé mardi dernier vers son pays d'origine, après sept jours de maintien en zone d'attente à l'Aéroport Mohammed V de Casablanca. « Il a été arrêté mercredi 2 mars à l'aéroport », précise l'ONG. « On l'a empêché d'entrer sur le territoire marocain sans motif et sans droit de défense », proteste la militante associative.

La loi stipule bien que toute personne dont l'entrée sur le territoire est refusée, peut être maintenue en zone d'attente, mais « l'intéressé devrait être présenté au tribunal au bout de quatre jours, pas sept », poursuit Nadia Khrouz. « La décision de prolongation au-delà de

**« On l'a empêché d'entrer sur le territoire marocain sans motif et sans droit de défense (...) Il devrait être présenté au tribunal au bout de quatre jours, pas sept ».**

Nadia Khrouz, membre du GADEM



Les migrants subsahariens sont de plus en plus victimes des tracas administratifs.

quatre jours doit être prise par le président du tribunal de première instance ou un magistrat du siège délégué par lui, en sa qualité de juge des référés pour une durée qui ne peut être supérieure à huit jours », souligne dans un communiqué l'ONG qui crie à « l'irrégularité ».

« Le problème, poursuit Nadia Khrouz, est qu'on n'a pas remis à l'étudiant une notification écrite concernant son refoulement. Ce qui nous empêche de saisir la justice pour le défendre ». Procédure judiciaire exclue, l'ONG tente par ses propres moyens de rendre justice à l'étudiant. « Nous avons contacté plusieurs personnes, officieusement, pour recueillir un maximum d'informations. Nous allons également approcher des personnalités influentes pour que l'étudiant puisse rentrer au Maroc et y soutenir sa thèse de doctorat en pharmacie », déclare la responsable du programme

des droits des étrangers à GADEM.

Le jeune homme est étudiant en pharmacie à la faculté de médecine et de pharmacie de Rabat. En février 2010, il avait quitté le Maroc pour le Cameroun afin d'y effectuer des recherches pour les besoins de sa thèse. De retour en janvier dernier au Maroc, il a été empêché d'entrer sur le territoire par la police aux frontières qui lui aurait uniquement stipulé qu'il était « interdit de séjour au Maroc ».

### Flash-back

« Il n'avait pourtant jamais fait l'objet ni d'une mesure d'expulsion, ni de condamnation qui auraient pu expliquer une telle décision. Il a été refoulé le jour même vers le Cameroun, sans qu'aucun justificatif ne lui soit remis », dénonce l'ONG. Est-il accusé de prosélytisme ? « Non ! », rétorque Nadia Khrouz.

De retour au Cameroun, l'étudiant a aussitôt entrepris les démarches nécessaires pour comprendre les raisons de

son refoulement. « Il a ainsi obtenu des autorités marocaines, son extrait de casier judiciaire qui s'est confirmé vierge de toute infraction. Il a également pu obtenir des lettres du ministère marocain des Affaires étrangères, de l'ambassade du Cameroun à Rabat, ainsi que de l'Agence marocaine de coopération internationale (AMCI).

Toutes ces lettres, adressées à la Direction nationale de la sécurité nationale devaient éviter tout malentendu au moment de son retour. L'étudiant a pourtant été de nouveau retenu par la police aux frontières le 2 mars dernier. « Il est retenu en zone d'attente dans des conditions d'accueil inadéquates », s'indigne l'ONG. « Même l'ambassade du Cameroun n'a pas réussi à obtenir des explications », renchérit Nadia Khrouz. Les autorités consulaires camerounaises ont contacté le ministère des Affaires étrangères, en vain. « Cette situation risque de porter un grand préjudice à l'étudiant, à ses études et à sa carrière ». ♦